

Le mercredi 24 avril 2019

Objet du mail : Ouverture de la PMA pour toutes les femmes : il y a urgence à légiférer !

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Dans la perspective de l'évolution des dispositions du Code de la santé publique (articles L2141-1 à L2141-12), qui doit intervenir à partir du mois de juin 2019, nous vous interpellons sur l'accès à la PMA pour toutes les femmes.

La procréation médicalement assistée (PMA) est un ensemble de pratiques cliniques et biologiques (fécondation in vitro, transfert d'embryon et insémination artificielle) où la médecine intervient plus ou moins directement dans la procréation. La PMA est très différente de la GPA qui implique le recours à une "mère porteuse". Osez le Féminisme ! s'oppose d'ailleurs fermement à la GPA qui n'est qu'une nouvelle forme de marchandisation des femmes, donc de violence.

Aujourd'hui ces techniques d'assistance médicale dites PMA sont interdites aux couples de femmes et aux femmes seules : elles sont réservées aux couples hétérosexuels. Cette situation maintient un schéma rétrograde de ce que devrait être une famille (un papa et une maman), ainsi qu'une inégalité dans le droit.

Il est très long et difficile d'accéder à l'adoption, d'autant plus pour les personnes seules et les couples homosexuels. Or, certaines femmes ont le souhait de porter leurs enfants et en ont la possibilité physiologique. L'accès légal à la PMA permet de réduire le recours à des pratiques dangereuses pour les femmes et leurs enfants : rapports sexuels non désirés avec un homme, achat de sperme en dehors des circuits légaux, insémination artisanale, le tout sans accompagnement ni suivi médical et psychologique.

Par ailleurs, les couples qui ont eu recours à la PMA de manière illégale et/ou dans un pays voisin se heurtent à des difficultés pour faire reconnaître leur parentalité conjointe. Les procédures pour faire reconnaître l'enfant par la mère qui n'a pas porté l'enfant sont en effet longues et contraignantes.

À Osez le Féminisme !, nous pensons qu'il est crucial de reconnaître l'existence et les droits de toutes les familles. C'est pourquoi nous demandons l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires, comme c'est le cas au Portugal, en Irlande, aux Pays-Bas et dans d'autres pays d'Europe.

En outre, l'inscription de ce droit n'aura pas de réalité s'il n'est pas accompagné de mesures d'application concrète :

- La prise en charge par la sécurité sociale des dépenses inhérentes à ces actes médicaux devra évoluer en conséquence, au même niveau que les droits déjà ouverts aux couples hétérosexuels.
- Le droit de la famille devra également évoluer pour permettre les mêmes modalités de reconnaissance de l'enfant pour les couples de femmes et les femmes seules que pour les couples hétérosexuels.

Aujourd'hui, il y a une véritable urgence à agir. Repousser sans cesse l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, c'est aussi ouvrir un espace aux discours et aux actes lesbophobes, qui mettent chaque jour les lesbiennes plus en danger.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer afin de développer nos positions.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos sincères salutations.

Osez le Féminisme !
Association Loi 1901

